



Club Nautique de Golfe-Juan

Avis de Course – Challenge CYCCI Dimanche 15 avril 2007

ORGANISATION

La régata Challenge CYCCI est organisée le **Dimanche 15 avril 2007** par le Club Nautique de Golfe-Juan.

REGLES APPLICABLES

Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2005-2008
Les prescriptions de la Fédération Française de Voile
Les Règles des Classes concernées
Les Règlements fédéraux et des Classements Nationaux concernés
Le présent Avis de Course
Les Instructions de Course et annexes

CLASSE(S) ADMISE(S)

La régata est ouverte aux classes HN : A, B, C, D, E, F, G, L, R1, R2, R3, R4. Les voiliers seront armés en catégorie côtière minimum.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions définitives seront enregistrées au CNGJ le samedi 14 avril de 17h00 à 19h00. **Les concurrents devront présenter à l'inscription les licences valides de tout l'équipage avec le cachet médical et l'autorisation parentale pour les mineurs**, le certificat HN de leur voilier et leur carte d'autorisation de port de publicité si nécessaire.

Chaque concurrent devra signer au moment de son inscription définitive un acte d'engagement.

Le droit d'inscription sera de 15 Euros par bateau et donnera le droit à un repas pour la remise des prix du Challenge CYCCI.

Les annexes aux instructions de Course seront disponibles au moment de l'inscription.

Nous remercions les concurrents de préciser leur CVL sur le formulaire d'inscription.

HEURE DE MISE A DISPOSITION

L'heure du premier signal d'attention pour la première manche est fixée à 11h00 le 15/04/2007.

PROGRAMME TYPE DE PARCOURS

Le parcours prévu est de type banane. En fonction des conditions météo, plusieurs manches pourront être courues. Un parcours côtier de remplacement sera prévu en fonction de la météo.

CLASSEMENT

La méthode de calcul est celle du temps compensé en temps sur distance avec application du CVL, système à minima. Le classement sera effectué par classe de handicap ou regroupement de classes.

Le classement sera effectué sur le nombre de manches validées.

PENALITES DE REMPLACEMENT

Application de la règle 44.2 des RCV - Pénalité de rotation de 720°

MODIFICATION AUX REGLES DE CLASSE HABITABLES

Le Comité de Course se réserve le droit de constituer les flottes selon des groupes en fonction du nombre d'inscrits.

PRIX

La proclamation des résultats aura lieu le dimanche 15 avril à 18h30 au club-house du CNGJ.